



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 69 - Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2017

**Maison des Syndicats**  
**Participation aux charges locatives**  
**Année 2017**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 2	22/06/2018	Favorable (1 contre)

La Ville de Besançon participe au paiement des charges locatives des organisations syndicales installées dans la Maison des Syndicats, située 4 B rue Léonard de Vinci.

Jusqu'en 2017, la Ville a :

- facturé la totalité des charges locatives (électricité, chauffage, ordures ménagères, eau, intervention de télésurveillance) à chaque syndicat occupant ;
- versé une participation financière, sous forme de subvention pour chaque syndicat correspondant à 50 % des charges facturées pour un montant total d'environ 10 000 €.

Cette subvention a été attribuée suite au déménagement des syndicats à la Maison des Syndicats afin de compenser les frais. Après information aux syndicats, il a été acté que ce mécanisme de compensation mis en place en 2007 s'éteindra progressivement sur les prochains exercices (6 500 € en 2018 et 3 000 € en 2019).

Aussi en 2018, la Ville décide de:

- facturer la totalité des charges locatives (électricité, chauffage, ordures ménagères, eau, intervention de télésurveillance) à chaque syndicat occupant ;
- verser une subvention pour participation aux charges facturées d'un montant total de 6 500 € au maximum répartie en fonction des surfaces occupées par chaque syndicat.

Le coût réel des charges n'étant connu qu'a posteriori, la Ville va procéder à la facturation des charges locatives pour l'année 2017.

Le tableau suivant indique les sommes facturées et la participation financière proposée de la Ville :

Syndicats	Charges locatives facturées 2017	Participation de la Ville
CFDT	5 598,58 €	1 701,01 €
CFTC	1 312,04 €	398,86 €
CGT	3 605,23 €	1 095,99 €
Union Solidaire	1 127,15 €	343,78 €
FO	4 477,80 €	1 361,25 €
UNSA	1 974,48 €	600,24 €
FSU	2 384,17 €	724,79 €
CFE - CGC	842,65 €	256,17 €
<b>Totaux</b>	<b>21 322,10 €</b>	<b>6 482,09 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale de 6 482,09 € sera prélevée sur la ligne 65.90/6574.006009 CS 20000.

**A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 5 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions au titre de la participation aux charges locatives de la Maison des Syndicats pour l'année 2017 conformément au tableau figurant ci-dessus, pour un total de 6 482,09 €.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à la majorité

Pour : 48

Contre : 2

Abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité